

# a

## FIDA

### FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### Conseil d'administration – Quatre-vingt-troisième session

Rome, 1<sup>er</sup> - 2 décembre 2004

## RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU

### ROYAUME DU NÉPAL

POUR LE

### PROGRAMME DE FORESTERIE À BAIL ET D'ÉLEVAGE



## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU FINANCEMENT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Népal	3
<b>DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME</b>	<b>4</b>
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	4
C. Composantes	5
D. Coûts et financement	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
<b>TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>13</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION</b>	<b>13</b>
 <b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS     L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ</b>	 <b>15</b>

APPENDICES

<b>I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD FINANCING TO NEPAL (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU NÉPAL)</b>	<b>2</b>
<b>III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)</b>	<b>3</b>
<b>IV. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)</b>	<b>7</b>
<b>V. IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS AND RESPONSIBILITIES (DISPOSITIONS ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'EXÉCUTION)</b>	<b>8</b>
<b>VI. ORGANIZATIONAL CHART (ORGANIGRAMME)</b>	<b>11</b>
<b>VII. ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS (ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE)</b>	<b>13</b>
<b>VIII. CONFLICT SITUATION (POINT SUR LE CONFLIT)</b>	<b>14</b>

**TAUX DE CHANGE**

Unité monétaire	=	Roupie népalaise (NPR)
1,00 USD	=	74,0 NPR
1,00 NPR	=	0,01351 USD

**POIDS ET MESURES**

Système métrique

**SIGLES ET ACRONYMES**

AFV	Association financière villageoise
AVE	Auxiliaire villageois pour l'élevage
BDSE	Bureaux de district des services d'élevage
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EI	Évaluation intermédiaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PGF	Promoteur de groupes féminins
PSFR	Prestataire de services financiers ruraux

**GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU NÉPAL**

**Année budgétaire**

16 juillet – 15 juillet



**ROYAUME DU NÉPAL**

**PROGRAMME DE FORESTERIE À BAIL ET D'ÉLEVAGE**

**RÉSUMÉ DU FINANCEMENT**

<b>INSTITUTION INITIATRICE:</b>	FIDA
<b>GOUVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:</b>	Royaume du Népal
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Département des forêts, Ministère des forêts et de la conservation des sols
<b>COÛT TOTAL DU PROGRAMME:</b>	12,77 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	7,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 10,49 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>MONTANT DU DON DU FIDA</b>	840 000 DTS (équivalant à 1,22 million de USD)
<b>CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:</b>	1,05 million de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	14 000 USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires du programme?** Les districts de la zone du programme comptent environ un million de ménages formant une population totale d'environ 5,3 millions d'habitants (dont 48% ou 480 000 ménages constituent les groupes cibles du FIDA). On compte qu'à la fin du programme, quelque 44 300 ménages (dirigés par un homme ou une femme) en auront bénéficié. Le groupe cible du programme sera composé des ménages pauvres et connaissant l'insécurité alimentaire qui vivent sur les collines des zones situées en bordure des forêts dégradées. Une analyse des moyens durables d'existence réalisée par le Département du développement international a recensé au sein de ce groupe trois sous-groupes qui comptent tous des ménages dirigés par une femme. En résumé: i) les "plus pauvres" connaissent la sécurité alimentaire pendant deux à trois mois par an; ii) les "très pauvres" vivent dans la sécurité alimentaire pendant quatre à cinq mois par an; et iii) les "pauvres" vivent dans la sécurité alimentaire pendant six à huit mois par an. Étant donné la pauvreté généralisée de la zone du programme, celui-ci englobera tous les ménages lors du ciblage.

**Pourquoi sont-ils pauvres?** La forte incidence de la pauvreté dans le Moyen Pays du Népal est attribuée à un certain nombre de facteurs. Premièrement, s'agissant des conditions de vulnérabilité, les pauvres vivent dans une zone caractérisée par la rudesse du terrain et un mouvement d'insurrection maoïste. Leur vulnérabilité est renforcée par l'éloignement de certains districts avec lesquels les communications sont difficiles, de sorte que les services (santé, secours d'urgence, etc.) en sont absents. Deuxièmement, concernant le cadre institutionnel, juridique et politique qui détermine les moyens d'existence des pauvres, la présence formelle du gouvernement est limitée par l'insurrection et l'éloignement des districts constitutifs de la zone du programme et les organisations non gouvernementales (ONG), bien que présentes, y ont un faible rayon d'action. Troisièmement, concernant l'accès de la population aux moyens d'existence, le groupe cible n'a qu'un accès limité aux bénéfices qu'il peut tirer de la base des ressources (en particulier les ressources forestières et fourragères). La population doit lutter pour satisfaire ses besoins essentiels en pratiquant des cultures vivrières sur des exploitations de moins de 1 ha en moyenne. Les pauvres ont un accès limité à l'épargne et au crédit, puisque les ONG n'ont touché qu'un petit nombre de ménages ruraux dans les districts de la zone du programme. S'agissant du capital physique, l'indicateur le plus évident du sous-développement est le manque d'infrastructures physiques et, de ce fait, le peu de liaisons avec les marchés.

**Que fera le programme pour eux?** Pour remédier à la pauvreté des moyens d'existence, le programme s'efforcera d'atténuer la vulnérabilité, d'améliorer l'accès aux services essentiels et aux ressources, de soutenir les composantes des moyens d'existence (élevage et exploitation forestière) et d'appuyer l'autonomisation par la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Le groupe cible sera atteint par la démarche suivante: i) pour atténuer la vulnérabilité, le programme a été conçu de manière à s'attaquer aux causes premières de l'insurrection (inégalités sociales prononcées et pauvreté) en améliorant l'accès des plus pauvres aux ressources naturelles et leur maîtrise de ces ressources; ii) pour mettre l'accent sur la promotion des produits de l'élevage qui peuvent intéresser le marché, le programme offrira l'accès aux services d'épargne et de crédit au niveau du village; iii) pour compléter les services formels de vulgarisation dont le rayon d'action est limité, le programme recrutera et formera des promoteurs de groupes féminins et des auxiliaires villageois pour l'élevage qui dispenseront leurs services au groupe cible; et iv) pour corriger les déséquilibres stratégiques entre hommes et femmes, il facilitera l'accès aux connaissances et aux techniques, la maîtrise des ressources productives et l'acquisition des aptitudes à la direction et à la gestion.

**Comment participeront-ils au programme?** Le développement participatif sera assuré comme suit. S'appuyant sur le succès du projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays (qu'atteste une évaluation intermédiaire du FIDA de 2003), le programme soutiendra la création de groupes d'exploitation forestière à bail et en fera même des associations

financières de village. Les promoteurs de groupes féminins seront chargés de la mobilisation sociale des groupes titulaires d'un bail et ils leur donneront une formation dans le domaine de la gestion des groupes et des finances villageoises. Les bénéficiaires participeront aux groupes d'exploitation forestière à bail, à la restauration des forêts et à leur gestion, à un programme d'épargne et de prêts par le biais des associations financières villageoises, à un programme de distribution de chèvres et à la formation par l'entremise des promoteurs de groupes féminins, des auxiliaires villageois pour l'élevage et du personnel des organismes de tutelle. Ils prendront également part au processus de suivi et d'évaluation d'impact sur les bénéficiaires.



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION**  
**D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU**  
**ROYAUME DU NÉPAL**  
**POUR LE**  
**PROGRAMME DE FORESTERIE À BAIL ET D'ÉLEVAGE**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition d'assistance financière au Royaume du Népal comprenant un prêt d'un montant de 7,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 10,49 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables et un don de 840 000 DTS (équivalant à environ 1,22 million de USD) en vue de contribuer au financement du Programme de foresterie à bail et d'élevage. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de points (0,75%) l'an. Cette assistance financière sera administrée par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL**  
**ET LA STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. Le Népal a une population estimée à 24,12 millions d'habitants et une densité de population de 169 habitants/km<sup>2</sup>. L'économie a subi de grands changements au cours des dix dernières années. Après l'adoption d'une politique économique libérale orientée vers le marché et d'un certain nombre de réformes, le produit intérieur brut (PIB) a progressé en moyenne de 4,9% de 1990 à 2001. Toutefois, la croissance s'est fortement ralentie ces trois dernières années en raison de l'insécurité, de l'instabilité politique et du peu de progrès réalisés dans l'élimination des principaux obstacles au développement social, économique et politique. Le Népal reste l'un des pays les moins développés du monde d'après tous les grands indicateurs. Le revenu national brut (RNB) par habitant de 230 USD (2002) est l'un des plus faibles du monde. L'économie du pays se caractérise par un vaste secteur agricole et une économie urbaine informelle petite mais en expansion rapide. Le secteur agricole emploie environ 65% de la population économiquement active, représente 41% du PIB (2002) et est le secteur le plus important de l'économie. Les envois de fonds jouent un rôle majeur, comme source tant de devises que de revenus pour de nombreux ménages, particulièrement dans les collines. La plupart des ménages cultivent un peu de terre, mais près de 70% des exploitations disposent de moins de 1 ha. Une croissance économique plus poussée du Népal suppose que l'on redresse les inégalités sociales anciennes, que l'on développe les infrastructures économiques et sociales, que l'on améliore la performance administrative et institutionnelle et, plus que tout, que l'on mette fin à l'insurrection.

2. **Situation politique et conflit.** Depuis 1996, le gouvernement est aux prises avec une insurrection maoïste. On estime que 9 000 personnes ont perdu la vie depuis le début de l'insurrection, qui a commencé dans l'ouest du Népal, principalement en raison du manque de progrès dans la solution des problèmes économiques et sociaux anciens, notamment les niveaux élevés de pauvreté. L'insurrection a pris un caractère plus violent et s'est généralisée, de sorte que l'état d'urgence a été déclaré en novembre 2001. Le Roi du Népal a pris le pouvoir exécutif en octobre 2002

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

et depuis lors deux gouvernements consécutifs ont échoué à restaurer la paix, la loi et l'ordre et à organiser des élections. Une trêve en janvier 2003 a conduit à des négociations entre le gouvernement et les maoïstes. En l'absence de progrès dans les négociations, les maoïstes ont mis fin à un cessez-le-feu de sept mois en août 2003 et relancé leurs attaques. On pense généralement qu'aucune des deux parties ne peut obtenir une véritable victoire militaire. Une solution politique est peu probable dans l'immédiat puisque les maoïstes exigent qu'une assemblée constituante élue rédige une nouvelle constitution. La vie courante est souvent perturbée par les manifestations et les grèves à l'appel des partis politiques et/ou des maoïstes. Les banques et les organismes gouvernementaux se sont retirés d'un grand nombre de zones rurales et les élections locales n'ont pas eu lieu. Les maoïstes continuent d'extorquer des fonds aux habitants des villages qu'ils contrôlent et ont commencé à déclarer "autonomes" certaines régions du Népal. Un troisième premier ministre a prêté serment en juin 2004 et a formé depuis lors une coalition gouvernementale qui a tenu sa promesse de reprendre les pourparlers de paix avec les maoïstes et de restaurer la démocratie.

3. Une analyse détaillée du conflit et de son impact potentiel sur le programme a été réalisée en consultation avec les partenaires de développement et un résumé en est donné à l'appendice VIII. Au Forum de développement du Népal de juin 2004, les principaux donateurs se sont engagés à rester présents au Népal. Ils ont estimé que tout désengagement au stade présent ferait souffrir de façon démesurée les pauvres et les exclus. Les principaux projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (comme le programme de développement participatif des districts et le programme de gouvernance locale), grâce aux directives de base des Nations Unies, ont pu poursuivre leurs activités en dépit de l'insurrection. Les projets financés par le FIDA (y compris les activités d'exploitation forestière à bail) ont pu également poursuivre leurs activités. La stratégie d'exécution du programme s'appuie sur ces expériences.

#### **B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA**

4. Le présent programme est la phase II du projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays. Il a donc été conçu d'après les conclusions et recommandations d'une évaluation intermédiaire du FIDA (EI) dont il est fait état dans un accord conclusif. Ces conclusions sont résumées ci-après. L'EI a constaté que le transfert aux très pauvres, en vertu d'un bail de 40 ans renouvelable, des terres productives aux forêts très dégradées peut à la fois réduire la pauvreté et assurer le reboisement des collines du Népal. L'EI a recommandé: i) un centrage technique sur la régénération naturelle; un centrage en altitude inférieur à 2 000 m; ii) une approche du ciblage incluant toute la zone pour réduire les conflits potentiels et faciliter l'apport des services; et iii) une approche des services financiers ruraux fondée sur l'épargne. Le recours à des promoteurs de groupes féminins (PGF) pour mobiliser, appuyer et former les groupes titulaires d'un bail a été jugé très fructueux, spécialement par l'exercice d'un impact sur la situation de la femme. Le coût par bénéficiaire du projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays était élevé du fait de son caractère expérimental et pilote qui supposait une importante assistance technique. L'EI a notamment recommandé ce qui suit pour améliorer l'efficacité: i) réduire de quatre à deux le nombre des organismes d'exécution; ii) porter à 10-15 le nombre de membres des groupes titulaires d'un bail; et iii) adopter pour le ciblage une approche d'inclusion en s'attachant aux villages dont la majorité de la population est pauvre.

5. L'EI a estimé que les programmes d'exploitation forestière en cours étaient réussis et a reconnu qu'ils étaient à présent centrés sur la pauvreté et que les activités forestières communautaires et à bail étaient complémentaires à condition d'être réalisées de façon coordonnée au niveau du district. Elle a souscrit à la conclusion du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) selon laquelle il faut au niveau national un programme distinct pour l'exploitation forestière à bail en raison de son impact attesté sur la pauvreté. Elle a formulé un certain nombre de suggestions pour assurer l'harmonisation et réduire les tâches administratives pesant sur le gouvernement. Le programme de foresterie à bail et d'élevage financera le programme d'exploitation forestière à bail que le

gouvernement réalise et il n'y aura pas d'unité de gestion distincte du programme. Les mécanismes de coordination qui ont fait leurs preuves dans le projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays seront renforcés. Dans la mesure du possible, les comités de coordination de district pour les forêts et les groupes de travail y associés coordonneront toutes les activités forestières à l'échelle du district, y compris les programmes communautaires et les programmes à bail.

### C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Népal

6. **Orientation stratégique du FIDA au Népal.** Depuis 1978, Le FIDA a consenti au Népal dix prêts pour des projets, d'un montant total de 79,0 millions de DTS, soit environ 102,0 millions de USD, à des conditions particulièrement favorables. L'exposé des options et stratégies d'intervention pour le Népal (COSOP), approuvé en mai 2000, esquissait une stratégie consistant à élargir les expériences réussies du FIDA, d'autres donateurs et des organisations non gouvernementales (ONG) au Népal et à s'appuyer sur leurs résultats. Il s'agit notamment d'un engagement à long terme d'assistance aux pauvres consistant à: i) aider les groupes les plus déshérités à s'autonomiser dans les régions et districts les plus appauvris; et ii) promouvoir une croissance économique durable en mettant les communautés en mesure de gérer leurs ressources naturelles avec efficacité. Ayant compris la nécessité de s'attaquer aux causes premières de l'insurrection actuelle et dans le droit fil du COSOP, le FIDA a travaillé en partenariat avec le gouvernement au sujet des changements politiques et institutionnels à apporter pour donner aux populations les plus pauvres la sécurité de jouissance à long terme des ressources naturelles, en particulier par l'exploitation forestière à bail. Cette politique à long terme, menée en partenariat avec le gouvernement, a produit récemment des résultats intéressants, avec l'adoption en 2002 d'une politique d'exploitation forestière à bail et la décision du gouvernement d'élargir le projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays pour en faire un programme national de lutte contre la pauvreté.

7. **Politique d'éradication de la pauvreté du Népal.** Le cadre d'orientation politique déterminant au Népal est le DSRP que la Commission nationale de planification a intégré au dixième Plan (2002-2007). Le DSRP vise à ramener l'incidence globale de la pauvreté de 38%, niveau estimé à la fin du neuvième Plan (2001-2002), à 30% d'ici 2006-2007. Le DSRP/dixième Plan a une stratégie à quatre volets: i) assurer une croissance économique forte, durable et à large assise; ii) améliorer au plan quantitatif et qualitatif les infrastructures et les services économiques et sociaux destinés aux communautés rurales; iii) veiller à l'intégration économique et sociale des populations pauvres et marginalisées, y compris par des programmes ciblés; et iv) promouvoir la bonne gouvernance. Le DSRP a relevé l'importance du développement du secteur forestier, en particulier les programmes d'exploitation forestière communautaire et d'exploitation à bail, pour la protection de l'environnement, la gestion des bassins versants et la conservation des nappes aquifères ainsi que pour la création d'activités génératrices de revenus en faveur des pauvres. Le DSRP note que: "vu leur grand succès, les programmes à bail seront élargis davantage". D'autres politiques pertinentes pour le programme sont le Plan sur les perspectives de l'agriculture (1995-2015), la politique d'exploitation forestière à bail (2002) et le plan-cadre pour l'élevage (1993-2013).

8. **Les activités d'éradication de la pauvreté menées par d'autres grands donateurs.** Plusieurs donateurs bilatéraux financent des programmes forestiers et des programmes connexes au Népal. Au cours des 20 à 30 dernières années, ils ont mis l'accent sur l'exploitation communautaire de la forêt. Les principaux programmes en cours sont notamment: i) le programme d'assistance au secteur de la gestion des ressources naturelles, financé par l'Agence danoise de développement international (DANIDA); ii) le programme concernant l'exploitation forestière et les moyens d'existence financé par le Département du développement international (DFID); iii) le projet Népal-Australie d'amélioration des moyens d'existence et de gestion des ressources communautaires; iv) le projet Népal-Suisse d'exploitation forestière communautaire financé par la Direction du développement et de la coopération de la Suisse; et v) le programme du secteur de la biodiversité financé par les

Pays-Bas. L'appui financier et technique à l'exploitation forestière à bail a été apporté par le FIDA avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les Pays-Bas (dix districts du projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays), le Danemark (Humla, Jumla, Bajang et Bajura) et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) (Lamjung). Les donateurs actifs dans le secteur forestier coordonnent leur action à l'échelle nationale par le truchement du Comité de coordination du secteur forestier et de ses sous-groupes. Le programme de foresterie à bail et d'élevage a été examiné dans un certains nombre de réunions de sous-groupes, de séminaires et d'ateliers lors de son admission, de sa formulation et de sa préévaluation pour en assurer la coordination étroite.

9. **Justification du programme.** Il existe de solides arguments sociaux, techniques, institutionnels et économiques pour justifier la continuation du soutien du FIDA à l'exploitation forestière à bail associée à des activités d'élevage et à l'adoption d'une approche fondée sur l'épargne pour la fourniture de services financiers ruraux au Népal. Qui plus est, il est largement admis qu'il faut éliminer l'une des causes premières de l'insurrection, à savoir les fortes inégalités et la grande pauvreté. Le programme vise à lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales en ouvrant aux pauvres l'accès à la terre fondé sur des baux de 40 ans renouvelables. Deuxièmement, l'EI a montré que l'exploitation forestière à bail est un moyen efficace de réduire la pauvreté tout en assurant le reboisement des collines. Les évaluations d'impact de la FAO confirment cette conclusion. Troisièmement, le DSRP/dixième Plan a fait de l'exploitation forestière à bail pour les pauvres un programme auquel il a accordé la plus haute priorité (P1). Le programme de foresterie à bail et d'élevage aidera le gouvernement à financer cette priorité du DSRP. Enfin, les formules de l'exploitation forestière communautaire et à bail sont appropriées, complémentaires et peuvent être réalisées et coordonnées à l'échelon du district dans le cadre d'un plan d'ensemble de gestion forestière dans les districts.

## DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

### A. Zone du programme et groupe cible

10. Le gouvernement a lancé un programme national d'exploitation forestière à bail dans 27 districts couvrant les moyennes collines du Népal et il finance actuellement les activités à bail à l'aide de ses propres ressources. Le FIDA soutiendra le programme du gouvernement dans tous ces districts. Étant donné, toutefois, que le projet de réduction de la pauvreté dans les hautes terres de l'Ouest, en cours et financé par le FIDA, inclut l'exploitation forestière à bail dans cinq districts, le programme de foresterie à bail et d'élevage sera donc ciblé sur les 22 districts restants. Il s'agit de: Bhojpur, Khotang, Okhaldhunga, Panchthar, Therathum, Chitwan, Dhading, Dolakha, Kavrepalanchok, Makwanpur, Ramechap, Sindhuli, Sindhupalchok, Gorkha, Lamjung, Tanahu, Pyuthan, Salyan, Accham, Baitadi, Dadeldhura et Doti. Ces 22 districts comptent environ 5,3 millions d'habitants, dont 2,55 millions ou 48% vivent sous le seuil de pauvreté. On compte qu'à la fin de la période du programme, quelque 44 300 ménages (dirigés par un homme ou une femme) en auront bénéficié directement. Le groupe cible du programme sera formé des ménages pauvres vivant dans l'insécurité alimentaire sur les collines bordant les forêts dégradées. En application des recommandations de l'évaluation intermédiaire, compte tenu de la pauvreté généralisée dans la zone d'intervention et en vue d'éviter les conflits dans les communautés ciblées, le programme adoptera pour le ciblage une approche d'inclusion.

### B. Objectifs et portée

11. L'objectif d'ensemble de ce programme de huit ans est de réduire durablement la pauvreté des 44 300 ménages pauvres auxquels ont été concédées à bail des parcelles forestières dans 22 districts, et ce grâce à une production accrue de produits forestiers et de l'élevage. Le programme a quatre composantes: exploitation forestière à bail et formation de groupes; développement de l'élevage;

services financiers ruraux; et gestion et coordination du programme. Les objectifs de ces composantes sont: i) production fourragère et arboricole par les ménages grâce à la gestion durable et garantie des parcelles à bail; ii) production améliorée du petit élevage (caprins) par les ménages; iii) institutions de microfinancement viables fournissant des services aux titulaires d'un bail; et iv) le gouvernement mis en mesure de réaliser l'exploitation forestière à bail en tant que programme national de réduction de la pauvreté selon des modalités attentives aux besoins des femmes.

### C. Composantes

#### **Exploitation forestière à bail et formation de groupes**

12. Cette composante aura les cinq sous-composantes suivantes: i) planification et coordination à l'échelon du district; ii) formation de groupes et allocation des parcelles forestières; iii) mobilisation sociale; iv) mise en valeur des terres et des forêts; et v) soutien à la mise en œuvre de l'exploitation forestière. Le Département des forêts sera chargé de gérer cette composante par le truchement des bureaux forestiers de district.

13. **La planification et la coordination à l'échelon du district** comprendront les travaux de cartographie et de planification participative destinés à choisir les comités de développement villageois, les zones, les communautés et les sites qui bénéficieront en priorité du programme. Ce processus impliquera une analyse systématique des données forestières et socioéconomiques, la définition des priorités et le choix des sites prioritaires là où existent de vastes zones de forêts dégradées à proximité desquelles vivent des communautés pauvres. La coordination régulière des activités d'élevage et d'exploitation forestière sera réalisée à l'échelon du district et sur le terrain. Le programme financera: i) le coût des cartes; ii) la cartographie et l'ordre de priorité des comités de développement villageois; et iii) les ateliers de planification dans les districts et le choix des communautés et des sites. Les cartes produites seront tenues à la disposition d'autres programmes de gestion des forêts, car elles indiqueront aussi les zones sous exploitation forestière communautaire et l'emplacement des zones qui se prêteraient à l'exploitation communautaire. Le programme financera par ailleurs: i) les réunions du comité de coordination du programme à l'échelon du district, qui coordonnera et suivra les activités du programme dans le district et veillera à leur coordination avec d'autres activités dans le secteur forestier; et ii) le suivi participatif annuel de l'impact. Le groupe de travail de la coordination à l'échelon du district coordonnera dans chaque district les activités d'élevage et d'exploitation forestière. La coordination sur le terrain se fera un niveau des poteaux de démarcation et y associera les gardes forestiers, les promoteurs de groupes féminins (PGF) et les auxiliaires villageois pour l'élevage (AVE) travaillant dans ce domaine.

14. **Constitution des groupes et allocation des parcelles forestières.** Cela comprendra: i) la démarcation des forêts qui se prêtent à la mise sous bail; ii) l'identification et la constitution d'environ 3 300 nouveaux groupes d'exploitation forestière à bail; iii) l'élaboration participative et l'examen périodique des plans d'activités pour les forêts sous bail; et iv) l'enregistrement formel des groupes et la remise des baux. Les postes à financer sont les poteaux de démarcation et leur réparation, le matériel des promoteurs de groupes, les chaînes d'arpentage et les dépenses de personnel liées à l'identification et à la constitution des groupes, à l'élaboration et à la mise à jour des plans d'activités, y compris la formation nécessaire.

15. **Mobilisation sociale.** Les promoteurs de groupes féminins recrutés au sein du groupe cible, formés et appuyés par le programme, seront les principaux agents de la mobilisation sociale et de l'autonomisation des femmes. Leur nombre sera porté de 88 pour la première année du programme à un maximum de 154 pour les années trois à six. Chaque PGF s'occupera d'une vingtaine de groupes titulaires d'un bail. Il apportera un appui intensif à un groupe pendant trois ans au maximum, après quoi un soutien occasionnel pourra encore être fourni pendant deux ans de plus au maximum. À la fin du programme, les groupes titulaires d'un bail n'auront plus besoin des services des PGF. Ceux-ci

seront formés à la mobilisation sociale, qui comprendra la problématique hommes-femmes, et bénéficieront d'un soutien intensif pendant la période de démarrage et d'une formation additionnelle tous les six mois pour renforcer graduellement leurs capacités à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience afin qu'ils puissent aussi donner des conseils simples aux groupes (d'épargne et de crédit, par exemple) et aux ménages (nutrition, santé de la mère et de l'enfant, hygiène, culture maraîchère, par exemple). Le renforcement des capacités assuré par le PGF portera sur les procédures de décision, la gestion et le compte rendu des réunions et les liaisons entre groupes pour former des associations financières villageoises (AFV). Chaque groupe titulaire d'un bail élira un président, un secrétaire et un trésorier, qui seront formés à la direction, à la tenue de comptes rendus et à la comptabilité. La formation relative à la problématique hommes-femmes sera prévue à tous les niveaux, y compris sur le terrain à l'intention des bénéficiaires, des PGF et du personnel de district. Le programme financera les dépenses liées à l'engagement d'un prestataire de services de mobilisation sociale, y compris les dépenses afférentes aux salaires et à la formation des PGF, à la supervision (à l'échelle régionale et nationale) et aux frais généraux ainsi que les frais de délivrance de certificats de citoyenneté.

16. **Mise en valeur des terres et forêts.** Elle se fera conformément aux dispositions du plan d'exploitation du site. La gestion du site commence par l'arrêt du pâturage libre et la prévention des feux de brousse. La mise en valeur des parcelles comprendra la plantation de variétés améliorées de graminées et de légumineuses fourragères ou de couvert végétal, d'arbres à usages multiples etc., selon les priorités du groupe et les caractéristiques du site. Une formation sera également donnée aux agriculteurs et au personnel. La formation du personnel comprendra l'initiation pour les gardes forestiers, la mise en valeur des terres et la gestion des conflits pour les agents chargés de l'élevage et de l'exploitation forestière. Les agriculteurs titulaires d'un bail (hommes et femmes) recevront sur place une formation non formelle afin qu'ils puissent exploiter pleinement les ressources forestières sous bail et bénéficier de leur capacité de production, formation qui comprendra au moins une journée entière de sensibilisation à la problématique hommes-femmes. La formation informelle consistera aussi en voyages d'étude (dans le district) et en formation à la gestion de la forêt. La formation formelle des agriculteurs comprendra un stage par an sur la gestion des pépinières organisé dans chaque district. Les calendriers d'exploitation des forêts à bail permettront aux groupes de fixer les dates des réunions de groupes, des versements d'épargne et de crédit et de la nomination du personnel du programme, en tenant compte néanmoins des jours d'importance culturelle ou religieuse. Le programme financera les dépenses associées aux activités ci-dessus (y compris les frais d'installation des petites pépinières polyvalentes et des matériaux de conservation des sols) ainsi que les frais de formation des agriculteurs et du personnel et d'établissement des calendriers d'exploitation forestière à bail.

17. **Soutien à la mise en œuvre de l'exploitation forestière.** Le programme financera les services d'un personnel temporaire supplémentaire au niveau du district (engagé par contrat) pour aider à apporter les services voulus et à exécuter correctement le programme. Chaque district du programme aura besoin en moyenne des services de deux gardes forestiers supplémentaires à plein temps. Il financera deux motocyclettes supplémentaires pour chacun des 19 districts où elles sont utilisées, ainsi qu'une allocation permettant d'en remplacer 50% après cinq ans. Il financera les dépenses de formation du personnel existant et supplémentaire afin de renforcer leurs capacités pour répondre aux besoins spécifiques du programme. Chaque formation mettra l'accent sur la problématique hommes-femmes et sera répétée deux ou trois fois pour autoriser la rotation du personnel. En outre, le programme financera les dépenses de fonctionnement des agents forestiers de district.

### **Développement de l'élevage**

18. Les activités relevant de cette composante peuvent être regroupées en trois sous-composantes: i) développement de l'élevage de chèvres; ii) formation et services concernant l'élevage; et iii) soutien à la mise en œuvre de l'élevage. Le Département des services d'élevage sera chargé de gérer cette

composante avec les bureaux de district des services d'élevage (BDSE) réalisant les activités du programme à l'échelon du district.

19. **Développement de l'élevage des caprins.** Pour utiliser le fourrage afin de relever les revenus des groupes titulaires d'un bail, le programme fournira deux chèvres à tous les ménages qui y ont droit. Un bouc sera fourni en outre aux groupes titulaires d'un bail qui y ont droit. Les conditions à remplir pour en bénéficier sont notamment: épargne régulière des membres, production suffisante de fourrage sur les parcelles et engagement à verser sur le compte d'épargne du groupe, au nom du bénéficiaire, 1 000 NPR (aux prix de 2004) par chèvre 18 à 24 mois après avoir reçu la chèvre. Le programme financera le coût de ces animaux, notamment le transport, la vaccination et les médicaments et les allocations destinées aux AVE et au personnel des BDSE. L'année suivante, le programme assurera la vaccination et le traitement vétérinaire des chevreaux, les vaccins et médicaments étant fournis par les BDSE et le service étant payé par l'agriculteur à l'AVE à raison de 4 NPR par tête. Le programme fournira aussi les semences appropriées et les jeunes plants (semences de *Stylosanthis*, semences d'herbe à miel et boutures ou rejets d'herbe à éléphant ou de genêt à balai) pour faciliter la mise en valeur des parcelles sous bail. Enfin, le programme fournira un lot de semences de légumes, la première année, pour aider les titulaires d'un bail à établir ou améliorer leur jardin potager afin d'accroître la sécurité alimentaire du ménage et d'améliorer la nutrition.

20. **Formation et services concernant l'élevage.** Le programme financera la sélection, le recrutement et la formation des AVE. Les femmes seront choisies de préférence par la communauté au sein des ménages des membres du groupe. Ces agents seront formés pour donner aux titulaires d'un bail des messages simples de vulgarisation et pour dispenser des soins vétérinaires simples. Si cette méthode réussit, les AVE recevront une formation plus poussée pour devenir des zootechniciens villageois. Chaque AVE s'occupera d'une vingtaine des groupes titulaires d'un bail. Ces agents ne percevront pas de salaire mais seront rémunérés pour des services précis, notamment par les redevances des agriculteurs couvrant le coût des vaccins ou médicaments et le service fourni, et par les redevances au titre de la formation donnée aux agriculteurs. Les AVE achèteront les médicaments soit auprès des centres ou sous-centres de service des BDSE, soit auprès de fournisseurs privés au niveau du district.

21. **Soutien à la mise en œuvre de l'élevage.** Le programme fournira du matériel supplémentaire aux BDSE. Il financera aussi leurs dépenses de fonctionnement ainsi que le recrutement d'un zootechnicien supplémentaire en moyenne dans chaque district pendant la durée du programme (engagé par contrat) ainsi que la formation du personnel en place et supplémentaire. Toute formation mettra l'accent sur la problématique hommes-femmes et sera répétée deux ou trois fois pour permettre la rotation du personnel pendant la durée du programme.

### Services financiers ruraux

22. S'appuyant sur l'expérience réussie des coopératives d'épargne et de crédit du projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays, le présent programme financera le recrutement d'un prestataire de services financiers ruraux (PSFR) pour appuyer les activités d'épargne et de crédit d'environ 3 300 nouveaux groupes titulaires d'un bail et par la suite celles d'environ 330 AFV formées par neuf à dix groupes au sein d'un ensemble. Ces groupes et les AFV offriront à leurs membres des services d'épargne et de crédit.

23. **Activités des groupes d'épargne et de crédit.** Les groupes titulaires d'un bail exerceront des activités d'épargne et de crédit. Comptant de 5 à 15 membres, ils fixeront leurs propres directives en la matière, désigneront leurs responsables (généralement des bénévoles) et prendront leurs décisions de façon indépendante. Les PGF les aideront à démarrer et réaliser leurs opérations d'épargne et de crédit et recevront une formation appropriée. Le PSFR assurera l'audit des activités d'épargne et de crédit de ces groupes. Dans un premier temps, leurs membres réaliseront leurs économies selon un

taux mensuel convenu (d'ordinaire 20-30 NPR). Les taux d'intérêt rapportés par les dépôts seront généralement de 6 à 12% l'an, tandis que l'intérêt sur les prêts sera de 2-3% par mois. Les membres devraient avoir un carnet qui facilitera la collecte de l'épargne volontaire.

24. **Activités des AFV.** La formation des AFV interviendra lorsque le PSFR jugera qu'un certain nombre de groupes titulaires d'un bail et faisant preuve de maturité répond aux critères suivants: i) avoir plus de 100 membres au total et une épargne accumulée de 50 000 NPR (675 USD); ii) faire preuve d'une bonne performance qualitative en termes de prise en charge, de gouvernance et de discipline dans le remboursement des prêts; et iii) n'avoir accès facilement à aucune autre institution financière spécialisée basée sur l'affiliation des membres. Le PSFR assurera l'essentiel de la formation et des conseils aux groupes titulaires d'un bail en matière de constitution et de fonctionnement d'une AFV et ce soutien prendra fin lorsque la viabilité opérationnelle des AFV se confirme. Le PSFR suivra leurs progrès lors de ses visites régulières en leur faisant remplir un questionnaire simple d'une page et il aidera les AFV à établir leurs relevés annuels à l'issue de la première, de la deuxième et de la troisième année d'activité. Les stages de formation informels organisés pour les AFV porteront sur: i) l'initiation; ii) la formation des responsables; iii) la gestion des prêts; iv) la clôture des comptes; et v) la gestion approfondie des prêts.

25. Les AFV adopteront en grande partie la structure des coopératives sur le plan des droits et responsabilités de l'assemblée générale annuelle, du conseil d'administration et de la direction. L'intérêt de l'épargne sera inscrit tous les trois mois au crédit du compte. Parmi les premiers groupes d'épargne et de crédit, les membres fourniront des garanties mutuelles pour les prêts provenant de l'AFV. Les AFV rémunéreront leur personnel selon un système basé sur la performance et diversifieront graduellement leurs produits financiers, spécialement en ce qui concerne la mobilisation des dépôts et l'accès aux dépôts. Chaque AFV tiendra une comptabilité en partie double, fera des provisions pour pertes sur les prêts et fera vérifier ses comptes par un commissaire aux comptes. Le personnel sera engagé par l'AFV et ses membres continueront de faire un dépôt d'épargne régulier chaque mois à un taux qui sera fixé par les membres. Ceux-ci auront accès à 50% au maximum de leur épargne une fois par an à la fin de l'exercice financier, lequel commencera lorsque les dépôts provenant du programme de distribution des caprins auront été reçus. Les membres qui n'auront pas déposé le montant prévu de 1 000 NPR par chèvre ne pourront pas faire d'emprunt auprès de l'AFV. L'intérêt produit par l'épargne et la durée du dépôt (6% l'an) sera calculé une fois par an et porté au crédit de l'épargnant, qui pourra ensuite en disposer. Après avoir exercé avec succès pendant trois ans environ des activités d'épargne et de crédit financées en interne, les AFV pourront, si elles ont besoin de fonds supplémentaires et remplissent les conditions voulues, demander un financement externe à l'un ou l'autre des programmes de crédit existants (par exemple le Fonds rural d'autosuffisance de la Nepal Rastra Bank [Banque centrale], le programme du Centre de développement du microfinancement rural et la Banque de développement des petits agriculteurs). Cela contribuera à injecter des capitaux dans les zones de forêts sous bail, sans diminuer pour autant la solidarité fondée sur le groupe et la maîtrise des opérations par l'association.

### **Gestion et coordination du programme**

26. Au niveau national, le programme financera les activités requises pour gérer l'ensemble du programme, coordonner ses activités à l'échelon régional et national, les coordonner avec celles d'autres programmes de gestion forestière et suivre et évaluer son exécution. Le programme soutiendra le Département des forêts et le Département des services d'élevage en finançant ce qui suit: i) le matériel de bureau et les véhicules, y compris le remplacement des articles prévus par le projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays; ii) les dépenses de fonctionnement du programme, y compris les salaires du personnel (financés par le gouvernement), la formation du personnel (système d'information de gestion, comptabilité, calculs moins simples, sensibilisation à la problématique hommes-femmes et questions techniques), les indemnités de terrain et les dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules; iii) les services de consultants locaux non

attribués et/ou les contrats de recherche à confier aux institutions compétentes pour traiter des questions essentielles; et iv) la réalisation et la distribution des manuels et du matériel de vulgarisation, la vérification annuelle des comptes et l'installation et le fonctionnement d'un site Internet sur l'exploitation forestière à bail. Le programme fournira aux directions régionales du Ministère des forêts et de la conservation des sols un faible montant pour du matériel de bureau et les dépenses de fonctionnement connexes. Concernant la coordination à l'échelon national, le programme financera les dépenses: i) des réunions du Comité de coordination du programme, de trois réunions de groupes de travail par an et d'un atelier annuel de planification; et ii) les dépenses afférentes à six réunions mensuelles de coordination dans chacune des cinq régions de développement et à cinq ateliers régionaux annuels d'étude et de planification. Il financera les dépenses d'établissement et de fonctionnement d'un système d'information de gestion simple et d'un bon rapport coût/efficacité, le suivi régulier des activités du programme par les groupes de titulaires d'un bail, les évaluations externes et les études spéciales le cas échéant.

#### D. Coûts et financement

27. Le coût total du programme, y compris les provisions pour imprévus, les droits et les taxes, est estimé à 12,77 millions de USD. Les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers ajoutent environ 4% aux coûts de base. Les droits et taxes ont été calculés aux taux en vigueur et s'élèvent à 728 000 USD, soit environ 6% du coût total du programme. Les coûts en devises représentent un montant estimé à 4% du total. Les estimations des coûts ont été établies d'après les nouvelles normes du Ministère des forêts et de la conservation des sols pour le calcul des coûts des stages formels de formation et des indemnités de terrain du personnel. Avec un nombre de bénéficiaires estimé à 234 800 (44 300 ménages), le coût par bénéficiaire est de 54 USD. On estime que 50% des fonds du programme iront directement aux bénéficiaires sous forme de paiements en espèces ou en nature. Le FIDA fournira un prêt d'environ 10,49 millions de USD et un don de près de 1,22 million de USD; le gouvernement fournira 1,05 million de USD et les bénéficiaires 14 000 USD. Le don financera la sous-composante mobilisation sociale du programme (voir le paragraphe 15 et le cadre logique du programme). Il permettra de renforcer les capacités des groupes titulaires d'un bail et de les fédérer en associations financières villageoises. Les populations pauvres auront ainsi un moyen d'influer sur les institutions locales et sur les décideurs.

**TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

<b>Composante</b>	<b>Monnaie locale</b>	<b>Devises</b>	<b>Total</b>	<b>% en devises</b>	<b>% des coûts de base</b>
Exploitation forestière à bail et formation de groupes	4 862	74	4 936	2	40
Développement de l'élevage	4 651	135	4 786	3	39
Services financiers ruraux	1 037	103	1 140	9	9
Gestion et coordination du programme	1 244	185	1 428	13	12
<b>Total des coûts de base</b>	<b>11 794</b>	<b>497</b>	<b>12 290</b>	<b>4</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	124	25	149	17	1
Provision pour aléas financiers	294	39	333	12	3
<b>Total des coûts du programme</b>	<b>12 212</b>	<b>561</b>	<b>12 772</b>	<b>4</b>	<b>104</b>

a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

**TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Taxes	%			
Exploitation forestière à bail et formation de groupes	3 592	70,4	1 221	23,9	288	5,6	-	-	5 101	39,9	83	4 730	288
Développement de l'élevage	4 847	97,8	-	-	97	1,9	14	0,3	4 958	38,8	154	4 708	97
Services financiers ruraux	1 042	87,2	-	-	153	12,8	-	-	1 195	9,4	118	923	153
Gestion et coordination du programme	1 008	66,4	-	-	510	33,6	-	-	1 519	11,9	206	1 123	190
<b>Total des décaissements</b>	<b>10 489</b>	<b>82,1</b>	<b>1 221</b>	<b>9,6</b>	<b>1 048</b>	<b>8,2</b>	<b>14</b>	<b>0,1</b>	<b>12 772</b>	<b>100,0</b>	<b>561</b>	<b>11 484</b>	<b>728</b>

a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

### E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

28. La passation des marchés concernant les biens et services financés par le FIDA se fera conformément aux directives du FIDA en la matière. Le programme ne comporte aucun marché qui se prête à un appel à la concurrence internationale. Tout comme pour les projets antérieurs, les fonds provenant du prêt du FIDA seront déposés sur un compte spécial en devises ouvert auprès de la Nepal Rastra Bank, à Katmandou, ou d'une autre banque agréée par le FIDA. Le montant du don du FIDA sera versé sur un compte bancaire distinct. Celui-ci y déposera un montant initial égal à six mois environ de dépenses correspondant à la part qu'il finance. Les fonds seront transférés aux comptes du programme sur la base des plans de travail et budgets annuels approuvés. La reconstitution du compte spécial à l'aide de fonds prélevés sur le compte du prêt se fera en exécution de demandes de retrait, accompagnées de justificatifs appropriés ou d'états certifiés des dépenses. Le vérificateur général auditera les comptes du programme conformément aux normes internationales en la matière et aux directives du FIDA relatives à l'audit des projets. Les comptes et états financiers vérifiés, revêtant la forme convenue avec le FIDA au démarrage du projet, seront présentés au Fonds dans les six mois suivant la clôture de l'exercice budgétaire du gouvernement.

### F. Organisation et gestion

29. Le Département des forêts sera l'organisme chef de file pour l'exécution du programme, le Département des services d'élevage appuyant l'exécution de la composante développement de l'élevage. Afin de faciliter l'harmonisation avec les programmes du gouvernement, il n'y aura pas d'unité de gestion distincte du programme. Avant la création de la Division de l'exploitation forestière à bail qui est envisagée, c'est la Section existante de l'exploitation forestière à bail qui, au sein de la Division nationale des forêts, assurera la gestion et la coordination des activités du programme à l'échelon national, aidée du Centre national pour les pâturages et les aliments pour animaux au sein du Département des services d'élevage. Le personnel de district du Département des forêts et du Département des services d'élevage réalisera les activités du programme à l'échelon du district et sur le terrain, aidé des prestataires de services (mobilisation sociale et finance rurale, par exemple) et du personnel temporaire. Les agents forestiers de district joueront le rôle principal dans le programme et: i) transféreront les forêts dégradées aux groupes titulaires d'un bail; ii) dirigeront le personnel forestier de district dans l'exécution correcte du programme; et iii) coordonneront toutes les activités forestières financées par des donateurs dans le district. Les dispositions en matière de coordination du programme ont été conçues en fonction des enseignements tirés du projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays et comporteront: i) un comité de

coordination du programme; ii) un groupe de travail pour la coordination du programme; iii) des groupes régionaux de coordination; iv) des comités de district pour la coordination des programmes; v) des groupes de travail de district pour la coordination; et vi) des groupes de coordination sur le terrain au niveau des poteaux de démarcation des parcelles.

30. Pour appuyer les objectifs du gouvernement en matière d'harmonisation du secteur forestier, dans les districts où le comité de développement de district a établi un comité de coordination de district pour les forêts, ce dernier assumera, pour le présent programme, les fonctions du comité de district pour la coordination des programmes. De cette façon, les activités d'exploitation forestière à bail seront pour la première fois coordonnées de façon formelle avec les autres programmes du secteur forestier à l'échelon du district. Le programme financera toutes les indemnités versées au personnel aux tarifs fixés par l'État pour éviter toute distorsion dans le secteur. Ces activités d'exploitation forestière à bail pourront ainsi compléter le programme d'exploitation forestière communautaire en cours, qui donne de bons résultats.

### **G. Justification économique**

31. **Bénéfices et bénéficiaires.** Le programme vise à bénéficier à 44 300 ménages pauvres. L'amélioration des moyens d'existence des pauvres sera le principal bénéfice direct du programme découlant d'une production accrue et durable et des revenus tirés des parcelles sous bail. Les études d'impact du projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays réalisées par la FAO montrent qu'on peut attendre les bénéfices suivants: une augmentation sensible des disponibilités en aliments pour les animaux, de l'autosuffisance en fourrage et du nombre de chèvres en stabulation; une augmentation sensible des revenus des ménages provenant d'une variété de sources, comme la production laitière et fruitière et la vente de semences de graminées; une sécurité alimentaire accrue des ménages et une amélioration de l'alimentation des enfants par le lait, les fruits et les légumes; une réduction importante du temps consacré par les femmes à la collecte de fourrage et de bois de feu et, de ce fait, une amélioration de la fréquentation scolaire des enfants; une confiance accrue des femmes en elles-mêmes et une meilleure opinion de soi; et enfin, l'arrêt, voire le renversement, de la dégradation de l'environnement sur la plupart des sites sous bail grâce à la reconstitution du couvert végétal et à l'augmentation du nombre de variétés de plantes présentes et du nombre et des espèces d'arbres.

32. **Durabilité.** Le programme est centré sur la mise en place d'institutions durables qui œuvreront dans l'intérêt du groupe cible et peuvent fonctionner sans l'assistance du programme lorsqu'il aura pris fin. Cette approche repose sur trois éléments: i) l'établissement de groupes solides de titulaires d'un bail capables de fournir les services et le soutien technique sans l'assistance des PGF; ii) l'établissement d'auxiliaires villageois pour l'élevage et, par la suite, de zootechniciens villageois capables de fournir aux titulaires d'un bail les services de santé animale et de vulgarisation sur la base d'une redevance; et iii) la constitution et le développement d'AFV financièrement viables pendant la durée du programme.

33. **Analyse financière et économique.** Les calculs des bénéfices financiers et économiques reposent sur l'impact observé pour le projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays. Cinq modèles d'exploitation montrent que les revenus tirés par les ménages de l'utilisation de parcelles à bail augmenteront de 6 500 NPR (87 USD) à 16 000 NPR (216 USD) par an. Ces modèles montrent qu'au cours de la sixième année d'exécution le revenu annuel net tiré des activités d'exploitation forestière et d'élevage à bail serait de 9 000-10 000 NPR (122-135 USD) par ménage. On peut de ce fait considérer que les ménages participants sortent de la pauvreté cinq ans après le démarrage de l'exploitation forestière à bail, un processus qui s'achèvera au bout de dix ans environ. Ces modèles supposent donc que les titulaires d'un bail paieront la moitié de la redevance officielle de bail de 500 NPR (6,76 USD) par ha cinq ans après la conclusion du bail et la redevance intégrale cinq ans plus tard. Cette approche est conforme à la loi sur les forêts (1993) et à la

capacité des preneurs de bail à acquitter cette redevance. Grâce à cette redevance, le gouvernement récupérera des bénéficiaires 205 000 USD la dixième année du programme et 360 000 USD la vingtième année, ce qui, en valeur réelle, équivaldrait à environ 150% des remboursements annuels du prêt proposé par le FIDA. Il n'y a donc pratiquement aucune charge financière ou économique pour le gouvernement. Le taux global de rentabilité économique est de 16% en 20 ans. Seuls des retards extrêmes dans la réalisation des bénéfices du programme (plus de deux ans), ou des bénéfices totalement non durables du programme (représentés par une diminution annuelle de 20% des bénéfices après la dixième année du programme) compromettraient la viabilité du programme.

### **H. Risques**

34. Le risque principal du programme est lié à l'insurrection, qui est examinée en détail à l'appendice VIII. Il n'existe pas de risques techniques majeurs associés à ce programme. L'approche retenue pour le développement a été réalisée avec succès dans le projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays et il est prouvé que les techniques peuvent être utilisées dans la zone à cibler, c'est-à-dire jusqu'à 2 000 m. L'insuffisance des moyens institutionnels est un risque pour le succès du programme et celui-ci comprend plusieurs mesures visant à éviter ce risque, notamment l'engagement de personnel supplémentaire et de prestataires de services spécialisés. La méthode retenue pour la capitalisation des AFV est nouvelle et n'a pas été mise à l'épreuve au Népal et pourrait donc se révéler infructueuse. C'est pourquoi la composante services financiers comprend une phase pilote, qui sera évaluée deux fois pendant l'exécution afin qu'on puisse apporter aux dispositions les ajustements qui se révéleraient nécessaires. Enfin, en termes de prise en charge par le gouvernement, non seulement le DSRP accorde la plus haute priorité à l'exploitation forestière à bail, mais le gouvernement apporte des modifications à la législation forestière pour faciliter davantage la mise en œuvre de l'exploitation forestière à bail et il se propose de créer une division de l'exploitation forestière à bail au sein du Département des forêts.

### **I. Impact sur l'environnement**

35. Une analyse de la situation et de l'impact écologiques a été réalisée lors de la formulation du programme conformément aux procédures du FIDA. Le programme est classé dans la catégorie "B". Il n'y a donc pas lieu de réaliser une évaluation complète de l'environnement

### **J. Aspects novateurs**

36. L'innovation est un processus qui commence par le pilotage d'approches nouvelles et qui se termine par leur extension et leur reproduction à plus large échelle. Le projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays a piloté une approche nouvelle favorable aux pauvres de l'exploitation forestière au Népal. Cette approche a évolué et est maintenant prête à être étendue par le gouvernement pour faire l'objet d'un programme national. Le programme de foresterie à bail et d'élevage aidera le gouvernement à financer ce nouveau programme national et a adopté les modifications que l'évaluation intermédiaire avait recommandé d'apporter à sa formulation. Les dimensions nouvelles ajoutées au programme sont: i) l'approche de la capitalisation des AFV; ii) l'approche de l'apport des services essentiels de santé animale par les auxiliaires villageois pour l'élevage; et iii) dans la mesure du possible, la coordination du programme par les comités de coordination de district pour les forêts. De cette façon, les activités d'exploitation forestière à bail financées par le FIDA seront pour la première fois coordonnées de façon formelle au niveau du district avec d'autres programmes du secteur forestier.

### TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

37. Un accord de financement entre le Royaume du Népal et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel l'assistance financière proposée sera consentie au gouvernement bénéficiaire. Un résumé des garanties supplémentaires importantes qui figurent dans l'accord de financement proposé est annexé au présent document.

38. Le Royaume du Népal est habilité en vertu de ses lois à contracter un emprunt auprès du FIDA.

39. Je certifie que l'assistance financière proposée est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

40. Je recommande que le Conseil d'administration approuve l'assistance financière proposée en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera au Royaume du Népal un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (7 150 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2044 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera au Royaume du Népal, en diverses monnaies, un don équivalant à huit cent quarante mille droits de tirage spéciaux (840 000 DTS) et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge



**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES  
DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ**

(Négociations conclues le 20 octobre 2004)

1. **Personnel supplémentaire pour le Département des forêts et pour le Département des services d'élevage.** Le département des forêts détachera au programme un personnel qualifié suffisant pour mettre en œuvre les activités du programme telles que convenues avec le FIDA, et recrutera environ 44 gardes forestiers supplémentaires. Le Département des services d'élevage recrutera environ 22 techniciens et/ou agents techniques débutants supplémentaires à titre temporaire durant la période d'exécution du programme.
2. **Personnel clé du programme.** Le personnel clé du programme ci-après (à savoir le coordonnateur du programme, le coordonnateur chargé de l'élevage (classe 1), le fonctionnaire chargé des forêts (classe 2), le fonctionnaire principal chargé du développement de l'élevage (classe 2) et le fonctionnaire chargé de la comptabilité (classe 3)) devra, normalement, être maintenu en poste jusqu'à la fin de l'examen à mi-parcours, au moins. L'organisme chargé du pilotage du programme consultera le FIDA avant de transférer le coordonnateur du programme.
3. **États financiers.** L'organisme chef de file du programme veillera à ce que les états financiers du programme mentionnent toutes les transactions financières effectuées au cours de la période d'exécution du programme, à la fois par composante et par catégorie normalisée de dépense.
4. **Droits de bail.** Le Département des forêts fera verser aux titulaires de bail la moitié du montant total des droits de bail officiels à compter de la cinquième année après que le bail leur ait été octroyé, les 50% restants leur étant demandés cinq ans plus tard, sous réserve des conclusions de l'examen qui aura lieu à mi-parcours. L'obligation de verser les droits de bail officiels sera communiquée aux groupes titulaires d'un bail dès le début de leur participation au programme.
5. **Politique régissant les baux forestiers.** L'emprunteur fera en sorte que, conformément à sa politique régissant les baux forestiers (2002), durant toute la période d'exécution du programme, le bureau forestier du district du Département des forêts soit autorisé à: i) enregistrer les groupes titulaires d'un bail; ii) émettre les certificats de bail; iii) approuver les plans des opérations et en assurer la révision; iv) permettre qu'une part du revenu tiré de l'exploitation des arbres anciens présents sur les parcelles forestières qui leur sont louées revienne aux groupes titulaires d'un bail en échange de leur protection.
6. **Transfert des baux.** Le Département des forêts approuvera les statuts des groupes titulaires d'un bail forestier qui prévoient la transmission du bail en cas de décès d'un membre ou de non respect par un membre du groupe des obligations qui lui incombent.
7. **Certificats de bail.** Le Département des forêts s'assurera que, sur les certificats de bail émis aux groupes titulaires d'un bail forestier, figureront les noms tant du mari que de la femme des ménages participants (s'il y a lieu).
8. **Auxiliaires villageois pour l'élevage.** Le Département des services d'élevage distribuera aux AVE un certificat indiquant qu'ils ont achevé avec succès leur formation, et ce dans les trois mois à compter de la fin de leur stage.
9. **Coopératives d'épargne et de crédit.** L'emprunteur résoudra dans les meilleurs délais l'incertitude qui règne actuellement quant au statut et aux obligations juridiques des coopératives d'épargne et de crédit.

10. **Problématique homme-femmes.** L'emprunteur s'assurera que les femmes sont représentées dans les instances chargées de l'organisation et de la gestion du programme, qu'elles ont accès aux activités et qu'elles tirent parti des avantages de ce dernier.

11. **Examen à mi-parcours.** L'examen à mi-parcours se penchera notamment sur les éléments ci-après: i) les décaissements du prêt, les taux de remboursement dans les délais impartis et la mobilisation de l'épargne par les AFV; ii) les moyens dont dispose l'organisme d'exécution; iii) l'impact sur l'équité hommes-femmes; iv) les possibilités de formation des AVE pour qu'ils deviennent des agents zoosanitaires villageois; v) les revenus des groupes titulaires d'un bail pour confirmer qu'ils sont bien en mesure de verser 50% des droits de bail annuels au bout de cinq ans, et les 50% restants cinq ans plus tard; vi) le nombre et la capacité des groupes titulaires d'un bail forestier qui ont été constitués; et vii) la nécessité d'inclure une activité de sensibilisation au VIH/sida à l'intention des bénéficiaires.

12. **Suivi et évaluation.** Le Département des forêts aura la responsabilité globale de la création, dans les 12 mois au plus tard après la date d'entrée en vigueur, d'un système de suivi et évaluation des aspects financiers et des réalisations physiques, du niveau communautaire jusqu'au niveau national, agréé par le FIDA. Ce système tiendra compte des prescriptions du FIDA en matière de mesure et de présentation des résultats et de l'impact des programmes. Le Département des forêts assurera le suivi de la composante exploitation forestière à bail et formation de groupes, le Département des services d'élevage se chargeant de celui de la composante développement de l'élevage, et le prestataire de services financiers ruraux de celui de la composante services financiers ruraux.

13. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement.** Les conditions ci-après s'appliquent à l'entrée en vigueur de l'accord de financement:

- a) le coordonnateur du programme (le responsable forestier classe 1 ou classe 2) aura été dûment nommé par l'organisme chef de file du programme et agréé par le FIDA;
- b) l'emprunteur aura dûment ouvert le compte spécial et le compte bancaire destiné au don;
- c) l'organisme chef de file du programme aura dûment ouvert le compte destiné au programme auprès du Département des forêts, qui recevra les fonds du prêt et du don destinés à financer les activités du programme;
- d) l'accord de financement aura été dûment signé et la signature et l'exécution de ce dernier par l'emprunteur auront dûment été agréées et/ou ratifiées en prenant toutes les mesures requises, quelles qu'elles soient, aux niveaux de l'administration et du gouvernement;
- e) un avis juridique favorable, émis par le secrétaire du Ministère du droit, de la justice et des affaires parlementaires, et agréé sur le fond et dans la forme par le FIDA, aura été fourni au FIDA par l'emprunteur.

14. **Causes supplémentaires de suspension.** Le Fonds suspendra le droit de l'emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt et/ou du don en application de la section 12.01 (Suspension à l'initiative du Fonds) *des Conditions générales applicables au financement du développement agricole* dans le cas où le rapport d'audit du programme n'a pas été achevé de manière satisfaisante dans les 12 mois suivant la fin de l'année budgétaire.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

NEPAL

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 2002 1/</b>	143	<b>GNI per capita (USD) 2002 1/</b>	230
<b>Total population (million) 2002 1/</b>	24.12	<b>GDP per capita growth (annual %) 2002 1/</b>	-2.7
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2002 1/</b>	169	<b>Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/</b>	2
<b>Local currency</b>	Nepalese Rupee (NPR)	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	NPR 74
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	2.4	GDP (USD million) 2002 1/	5 549
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	32	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1982-1992	4.9
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	10	1992-2002	4.6
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	62	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	60	% agriculture	41
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	22
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	8
Total labour force (million) 2002 1/	11.27	% services	37
Female labour force as % of total 2002 1/	41	Consumption 2002 1/	
<b>Education</b>		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	10
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	122 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	78
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	56	Gross domestic savings (as % of GDP)	12
<b>Nutrition</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Daily calorie supply per capita, 2/	n/a	Merchandise exports 2002 1/	568
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 3/	51 a/	Merchandise imports 2002 1/	1 419
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 3/	48 a/	Balance of merchandise trade	-851
<b>Health</b>		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	5 a/	before official transfers 2002 1/	-580 a/
Physicians (per thousand people) 2002 1/	n/a	after official transfers 2002 1/	-165 a/
Population using improved water sources (%) 2002 3/	88	Foreign direct investment, net 2002 1/	0
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	0-49	<b>Government Finance</b>	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 3/	28 a/	Overall budget balance (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	-4
<b>Agriculture and Food</b>		Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	18
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	13 a/	Total external debt (USD million) 2002 1/	2 953
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	227 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	31
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	139	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	9
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	2 171	Lending interest rate (%) 2002 1/	8 a/
<b>Land Use</b>		Deposit interest rate (%) 2002 1/	5 a/
Arable land as % of land area 2000 1/	22 a/		
Forest area as % of total land area 2000 1/	27 a/		
Irrigated land as % of cropland 2000 1/	36 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2004

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

### PREVIOUS IFAD FINANCING TO NEPAL

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan Acronym	Currency	Approved Loan Amount	Disbursement (as % of Approved Amount)
Integrated Rural Development Project (Sagarmatha Zone)	AsDB	AsDB	HC	12 Dec 78	01 Nov 79	31 Dec 88	L - I - 10 - NEP	USD	13 000 000	89
Small Farmer Development Project	IFAD	AsDB	HC	05 Dec 80	10 Jul 81	31 Dec 87	L - I - 57 - NE	SDR	9 800 000	100
Command Area Development Project	AsDB	AsDB	HC	17 Dec 81	01 Oct 82	30 Sep 89	L - I - 82 - NE	SDR	9 800 000	62
Second Small Farmer Development Project	IFAD	AsDB	HC	02 Apr 85	03 Mar 86	30 Jun 91	L - I - 166 - NE	SDR	15 150 000	100
Aquaculture Development Project	AsDB	AsDB	HC	18 Sep 86	15 Oct 87	31 Dec 92	L - I - 191 - NE	SDR	4 200 000	15
Production Credit for Rural Women Project	IFAD	UNOPS	HC	10 Sep 87	30 Nov 88	31 Dec 97	L - I - 208 - NE	SDR	4 750 000	100
Hills Leasehold Forestry and Forage Development Project	IFAD	UNOPS	HC	07 Dec 89	18 Feb 91	31 Dec 01	L - I - 250 - NE	SDR	10 000 000	37
Groundwater Irrigation and Flood Rehabilitation Project	IFAD	UNOPS	HC	19 Apr 94	01 Nov 94	31 Dec 01	L - I - 352 - NP	SDR	7 000 000	48
Poverty Alleviation Project in Western Terai	IFAD	UNOPS	HC	11 Sep 97	10 Mar 98	31 Dec 05	L - I - 452 - NP	SDR	6 550 000	78
Western Uplands Poverty-Alleviation Project	IFAD	UNOPS	HC	06 Dec 01	01 Jan 03	30 Sep 14	L - I - 576 - NP	SDR	15 600 000	3

AsDB: Asian Development Bank  
 UNOPS: United Nations Office for Project Services  
 HC: Highly concessional

## LOGICAL FRAMEWORK

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators and Targets <sup>2</sup>	Monitoring Mechanisms and Information Sources	Assumptions
<p><b>Goal</b> A sustained reduction in the poverty of 44 300 poor households that are allocated leasehold forestry plots in 22 districts through increased production of forest products and livestock.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Increase in the number of buffaloes owned by leaseholders* with data disaggregated by gender of the household head and by category of the poor.</b></li> <li><b>% of male and female children &lt; five years malnourished (weight for age), chronically malnourished (height for age) and wasted (weight for height) compared to the level at programme start-up* with data disaggregated by gender of the household head and by category of poor.</b></li> <li><b>Number of leaseholders with improved food security (months per year) with data disaggregated by gender of the household head and by category of poor.</b></li> </ul> <p>(Target 44 300 leaseholders.)</p>	Baseline survey and subsequent impact surveys prior to the Mid-term Review and Programme Completion review.	Political stability, security and limited internal or external shocks to the economy.
<p><b>Purpose of Components</b></p> <p><b>1. Leasehold Forestry and Group Formation</b></p> <p>Improved household forage and tree crop production from secure and sustainable management of leasehold plots.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Number of leasehold groups using sustainable forest management systems and area.</b></li> <li><b>Number of leasehold groups reporting increased production from their plots.</b></li> <li><b>Number of leaseholders (with data disaggregated by gender of the household head) granted 40-year renewable leases.</b></li> <li>Proportion of the leasehold area covered by vegetation.</li> <li>Number of species present.</li> </ul> <p>(Target numbers are: leaseholders 44 300; area of improved forage crops 8 860 ha and area of leasehold plots 31 000 ha.)</p>	<p>Programme management information system and participatory impact monitoring.</p> <p>Studies of vegetative cover and species diversity.</p>	Proven and acceptable technology and approaches are available. Leasehold forestry for poverty reduction remains a high-priority government policy.
<p><b>2. Livestock Development</b></p> <p>Improved household production of small livestock (goats).</p>	<p><b>Number of leaseholders (with data disaggregated by gender of the household head) reporting an increase in the size of their goat flocks.</b></p> <p>(Target 44 300 leaseholders.)</p>	Programme management information system and participatory impact monitoring.	As above
<p><b>3. Rural Financial Services</b></p> <p>Viable microfinance institutions (VFAs) are providing services to leaseholders.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>VFAs have portfolio at risk (&gt;30 days past due) of &lt;5%.</b></li> <li><b>% of the VFAs operationally self sufficient.</b></li> </ul> <p>(Target 330 VFAs at the end of the programme period.)</p>	Programme management information system and VFA reports.	As above
<p><b>4. Programme Management and Coordination</b></p> <p>Government has developed the capacity to implement leasehold forestry as a poverty reduction programme in a gender-sensitive way.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DFOs and LFD implementing leasehold forestry effectively as a poverty reduction programme with a focus on the development that benefits women.</li> <li>DLS providing livestock support services to leasehold groups in ways that support women.</li> <li>Leases given to households in joint names where appropriate.</li> </ul>	Programme management information system and participatory impact monitoring.	As above Improving the status of women remains a government policy.

<sup>2</sup> Indicators in bold are the RIMS indicators and those with \* are the anchor indicators. The anchor indicator regarding buffalo ownership is tentative, pending RIMS finalization.

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators and Targets <sup>2</sup>	Monitoring Mechanisms and Information Sources	Assumptions
<p><b>Outputs by Component</b></p> <p><b>Output 1. Leasehold Forestry and Group Formation</b></p> <p>Leasehold groups functioning effectively and the leasehold plots developed according to their operational plans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>44 300 households with leasehold plots receiving programme-financed services with data disaggregated by gender of the household head.</b></li> <li>• <b>All men and women members of the 3 300 new leasehold groups trained.</b></li> <li>• 3 300 initial five-year operational plans approved.</li> <li>• 3 300 new leasehold groups complying with their initial operational plans.</li> <li>• 4 000 revised five-year operational plans approved (including HLFDP leasehold groups).</li> </ul>	<p>Programme management information system and participatory impact monitoring.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- The proposed amendments to the forestry legislation re: leasehold forestry are enacted.</li> <li>- DOF hires service provider/s for mapping and planning and to provide female group promoters.</li> </ul>
<p><i>Activities</i></p>	<p><i>Key inputs</i></p>	<p><i>Costs</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>District planning and coordination:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse district statistics and existing maps to determine priority VDCs.</li> <li>- Within priority VDCs identify potential target areas and communities.</li> <li>- Rank potential VDCs according to area of degraded forest and number of poor households.</li> <li>- Prioritize and select target VDCs and select priority sites and communities.</li> <li>- Coordinate activities at district and field levels.</li> </ul> </li> <li>• <i>Group formation and forest allocation:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demarcate leasehold plots.</li> <li>- Form leasehold groups with 10-15 members each.</li> <li>- Prepare group constitution and operational plan.</li> <li>- Register leasehold groups and issue leasehold certificates.</li> <li>- Start group savings.</li> <li>- Revise operational plans after 5 years</li> </ul> </li> <li>• <i>Social mobilization:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identify, recruit and train female group promoters.</li> <li>- Group promoters to: (i) undertake social mobilization of the groups; (ii) assist women to become leasehold forestry group members (citizenship); (iii) develop the capacity of the leasehold groups, including gender awareness training; and (iv) assist illiterate group members to gain access to adult literacy training.</li> </ul> </li> <li>• <i>Land and forest development:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Leaseholders end free grazing of the leasehold plots.</li> <li>- Prevent bush fires.</li> <li>- Provide on-site land development training for men and women.</li> <li>- Leaseholders develop the plots in accordance with their operational plans.</li> </ul> </li> <li>• <i>Implementation support:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Select and recruit temporary forestry staff.</li> <li>- Train existing and temporary forestry staff (leasehold policy, rules and regulations, technical aspects and gender issues).</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sets of district topographical maps.</li> <li>• Mapping and ranking of VDCs in PY1 contracted to one or more service provider/s.</li> <li>• 22 district planning workshops in PY1.</li> <li>• 22 district review workshops per year.</li> <li>• Staff allowances, associated transport and other operating costs.</li> <li>• Meeting costs for coordination.</li> <li>• Concrete posts for demarcation of 2 500 km of plot boundaries.</li> <li>• 22 sets of GPs equipment and 132 measuring tapes (six per district).</li> <li>• Training for forest rangers and livestock technicians in preparation of operational plans.</li> <li>• GP training for forest rangers.</li> <li>• Staff allowances and associated costs to identify and form 3 300 groups.</li> <li>• Prepare 3 300 operational plans and renew 4 071 groups.</li> <li>• Costs associated with obtaining citizen certificates.</li> <li>• 77 courses for training GPs.</li> <li>• Costs of 1 012 years of services provided by group promoters plus associated supervision and overhead costs.</li> <li>• Nursery materials, seeds, other planting material and soil conservation materials.</li> <li>• 66 training of trainers' courses for land development.</li> <li>• 66 conflict management training courses for technical staff.</li> <li>• Land development training for the members of 3 300 leasehold groups (men and women).</li> <li>• Non-formal training: 154 nursery courses, 462 forest management.</li> <li>• 198 study tours for leaseholders and group prizes.</li> <li>• 12 000 leasehold forestry calendars per year.</li> <li>• 57 motorcycles (38 initially).</li> <li>• Orientation training: 12 courses for officers, 88 for forest rangers, 66 for forest guards and 12 for accountants.</li> <li>• Salaries for 44 temporary rangers.</li> <li>• Operating costs, including staff TA/DA (3 300 days per year).</li> </ul>	<p>Base costs USD 0.24 million</p> <p>Base costs USD 0.97 million</p> <p>Base costs USD 1.37 million</p> <p>Base costs USD 1.25 million</p> <p>Base costs USD 1.10 million</p>	

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators and Targets <sup>2</sup>	Monitoring Mechanisms and Information Sources	Assumptions
<p><b>Output 2. Livestock Development</b></p> <p>Leaseholders have used improved livestock husbandry systems to manage the livestock distributed with support from the village livestock assistants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Number of goats distributed (target 74 250 females and 3 136 males).</b></li> <li>• &gt;95 % of leaseholders' goats managed using stall-feeding systems with data disaggregated by gender of the household head.</li> <li>• One active VLA per 20 leasehold groups.</li> </ul>	<p>Programme management information system and participatory impact monitoring.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proven and acceptable technology available.</li> <li>- DLS supports the village livestock assistants.</li> </ul>
<p><i>Activities</i></p>	<p><i>Key inputs</i></p>	<p>Costs</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Goat production:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Provide two goats per eligible household and one buck per eligible leasehold group.</li> <li>- Provide seeds and planting material of improved tree and forage species.</li> <li>- Provide vegetable seeds to each group</li> <li>- Vaccinate and drench goats.</li> </ul> </li> <li>• <i>Livestock training and services:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Select and recruit VLAs.</li> <li>- Train VLAs to provide simple livestock extension messages and health services.</li> <li>- VLAs provide leaseholders onsite animal husbandry training, advice and simple animal health services (vaccination, drenching and castration).</li> <li>- VLAs train to become VAHWs.</li> <li>- VAHWs provide leaseholders' animal health services.</li> </ul> </li> <li>• <i>Implementation support:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Select and recruit temporary livestock staff.</li> <li>- Train existing and temporary livestock staff (role of livestock in leasehold forestry, technical aspects and gender issues).</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 74 750 female and 3 136 male goats.</li> <li>• <i>Stylo</i> seed (31 107 kg); grass seed (9 307 kg); planting material (62 034 bundles).</li> <li>• 3 300 leasehold groups provided with vegetable seeds.</li> <li>• Costs (materials and fee) for vaccinating and drenching 74 750 female and 3 136 male goats purchased and for 288 750 kids.</li> <li>• Allowances for DLSO staff and VLAs to participate in goat procurement (2 970 person days each).</li> <li>• Extension materials and simple equipment for 180 VLAs.</li> <li>• 12 initial training courses and 39 follow-up courses for VLAs.</li> <li>• Costs for 88 VLAs to train as VAHWs.</li> <li>• Design of VLA and leasehold group training courses</li> <li>• 18 030 non-formal training courses for the leasehold groups delivered by VLAs.</li> <li>• 29 motorcycles (19 initially).</li> <li>• 22 refrigerators, 44 cool boxes, 22 microscopes and laboratory material for 22 districts.</li> <li>• Training courses for junior technicians and/or junior technical assistants: social mobilization (15), animal husbandry (44), fodder and seed production (15), goat production (15), livestock feeding and breeding (10).</li> <li>• Refresher training courses for officers: fodder and seed production (15) and livestock production and feeding (10)</li> <li>• Salaries for 22 temporary livestock technicians.</li> <li>• Operating costs including TA/DA (3 300 days per year).</li> </ul>	<p>Base costs USD 3.44 million</p> <p>Base costs USD 0.38 million</p> <p>Base costs USD 0.96 million.</p>	
<p><b>Output 3. Rural Financial Services</b></p> <p>Village finance associations established to provide savings and credit services to leaseholders.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 330 village finance associations established and operating.</li> <li>• <b>Number of actively saving households.</b></li> <li>• Total savings balance in NPR.</li> <li>• <b>No. of loans outstanding.</b></li> <li>• <b>Gross loan portfolio.</b></li> <li>• Average loan size.</li> </ul> <p>(Savings and loan accounts will be in joint name data disaggregated by gender not available).</p>	<p>Programme management information system and participatory impact monitoring.</p>	<p>Government resolves the current uncertain legal status of savings and credit cooperatives, including VFAs.</p> <p>DOF recruits service provider/s.</p>



## COSTS AND FINANCING

### Expenditure Accounts by Components – Base Costs (USD)

	Leasehold Forestry and Group Formation	Livestock Development	Rural Financial Services	Programme Management and Coordination	Total	Physical Contingencies	
						%	Amount
<b>I. Investment Costs</b>							
A. Vehicles	92 432	47 027	17 838	194 470	351 767	5.0	17 588
B. Equipment & Material	56 311	222 059	188 178	174 900	641 448	5.0	32 072
C. Formal Training	548 468	353 051	101 753	33 546	1 036 818	-	-
D. Non-formal Training /a	1 267 045	121 824	74 874	-	1 463 743	-	-
E. Workshops	255 676	-	14 189	83 784	353 649	-	-
F. Local Consultancies and Studies /b	1 191 373	33 885	636 096	293 716	2 155 070	-	-
G. On-farm Investments /c	460 743	3 293 488	-	-	3 754 231	-	-
H. Service Provider Overheads	39 967	-	32 679	-	72 646	-	-
<b>Total Investment Costs</b>	<b>3 912 015</b>	<b>4 071 334</b>	<b>1 065 607</b>	<b>780 416</b>	<b>9 829 371</b>	<b>0.5</b>	<b>49 661</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>							
A. Salaries /d	463 784	231 892	-	313 016	1 008 692	-	-
B. Allowances	213 449	166 338	-	79 892	459 678	-	-
C. Operating & Maintenance	347 027	316 216	74 189	255 135	992 568	10.0	99 257
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>1 024 259</b>	<b>714 446</b>	<b>74 189</b>	<b>648 043</b>	<b>2 460 938</b>	<b>4.0</b>	<b>99 257</b>
<b>Total Baseline Costs</b>	<b>4 936 274</b>	<b>4 785 780</b>	<b>1 139 797</b>	<b>1 428 459</b>	<b>12 290 309</b>	<b>1.2</b>	<b>148 918</b>
Physical Contingencies	42 140	45 076	17 720	43 982	148 918	-	-
Price Contingencies	122 549	127 033	37 477	46 294	333 353	1.6	5 226
<b>Total Programme Costs</b>	<b>5 100 963</b>	<b>4 957 889</b>	<b>1 194 994</b>	<b>1 518 735</b>	<b>12 772 580</b>	<b>1.2</b>	<b>154 144</b>
Taxes	287 612	96 545	153 481	189 886	727 523	3.1	22 310
Foreign Exchange	82 810	153 532	118 255	206 255	560 852	4.8	26 707

a/ Direct training for leasehold groups' members

b/ Includes service provider staff: (a) the village-based Groups Promoters; (b) staff to support the District mapping and VDC ranking exercises; and (c) staff to support RFIs

c/ Includes goats, seeds, planting materials and VLA and VAHW kits, all provided as grants to leasehold members.

d/ Includes (a) existing positions allocated to the National Pasture and Animal Feed Centre and the Leasehold Forestry Division, and (b) additional ones for temporary forest rangers and JT/JTAs

### Disbursement Accounts by Financiers (USD)

	Government of Nepal		IFAD Loan		IFAD Grant		Beneficiaries		Total		Foreign Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
Vehicles	146 981	40.0	220 472	60.0	-	-	-	-	367 453	2.9	184 542	35 930	146 981
Equipment & Material	68 436	14.0	406 468	83.2	-	-	13 925	2.8	488 830	3.8	250 182	170 211	68 436
Consultancies, Service Providers & Studies	408 633	13.3	1 444 369	47.0	1 221 087	39.7	-	-	3 074 088	24.1	126 128	2 539 327	408 633
On-farm Investments	-	-	3 844 261	100.0	-	-	-	-	3 844 261	30.1	-	3 844 261	-
Operating Costs	424 083	8.5	4 573 865	91.5	-	-	-	-	4 997 947	39.1	-	4 894 475	103 472
<b>Total</b>	<b>1 048 133</b>	<b>8.2</b>	<b>10 489 434</b>	<b>82.1</b>	<b>1 221 087</b>	<b>9.6</b>	<b>13 925</b>	<b>0.1</b>	<b>12 772 580</b>	<b>100.0</b>	<b>560 852</b>	<b>11 484 205</b>	<b>727 523</b>

### IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS AND RESPONSIBILITIES

1. This Appendix provides some additional information with respect to the proposed implementation arrangements for the programme. These include the roles and responsibilities of the various programme partners.

#### **Leasehold Forestry Section (LFS)/Leasehold Forestry Division (LFD), Department of Forests**

2. There will be no Programme Management Unit established to manage and coordinate programme implementation. The LFS of the National Forest Division (NFD) is currently responsible for leasehold activities across Nepal. This responsibility will be transferred to an LFD when established by the DOF. DOF will be the lead agency for programme implementation, supported by the DLS, and will be responsible for managing the leasehold forestry and group formation component and the overall coordination of programme activities.

3. The roles and responsibilities of the current LFS and the LFD when established will be to: (i) procure equipment, including vehicles, goods and services (e.g. female group promoters [GPs], VFA facilitation, mapping and planning); (ii) recruit the temporary forest rangers required by the programme; (iii) establish within six months of programme effectiveness the M&E system conforming with IFAD's requirements for Results and Impact Management System (RIMS), to monitor the leasehold forestry and group formation component and supervise the overall operation of the system; (iv) manage the leasehold forestry and group formation component, including the supervision of the district programmes through the DFOs; (v) operate the Special and Programme Accounts; (vi) ensure that the programme's activities are coordinated with those of the other forestry donors in the programme districts, including the Nepal-Australia Community Resource Management and Livelihoods Project, the Natural Resources Management Sector Assistance Programme, the Nepal Livelihoods and Forestry Programme, the Nepal-Swiss Community Forestry Project, the Community Livestock Development Project, the Biodiversity Sector Project and with the *Terai* Landscape Strategy; (vii) mainstream gender and promote development that benefits women; and (viii) arrange for external evaluations of the programme and reviews (mid-term and completion).

4. In addition, the LFS/LFD will undertake a series of tasks every year related to planning, budgeting, accounting and reporting: (i) review, consolidate and approve the AWPB by 31 May of each year for inclusion in the national budget and review by IFAD and the Cooperating Institution; (ii) consolidate and process, on a regular basis, eligible programme expenditures incurred by DOF, DLS and the service providers for inclusion in withdrawal applications for submission through MOF to IFAD for reimbursement; (iii) prepare and maintain accounts for programme expenditures, consolidate these with those of the other implementing agencies to produce annual programme accounts for the year ending 15 July of each year, submit the detailed statement of programme expenditures to IFAD not later than 15 October of each year and arrange for the completion of the audit by 15 January of each year in line with the requirements of the Financing Agreement; (iv) based on the progress and annual reports from all the implementing agencies (DOF, DLS and service providers) submit six monthly and annual progress reports, in a format acceptable to IFAD and the Cooperating Institution no later than 31 August and 28 February of each year.

#### **Department of Livestock Services**

5. The DLS will work closely with the LFS/LFD and will implement the livestock development component of the programme, including activities at national and district levels. The roles and responsibilities of the LFD will be to: (i) establish within six months of programme effectiveness an M&E system for DLS activities at national and district levels that is satisfactory to LFD and supervise the operation of the system; (ii) manage the livestock development component, including the

supervision of the district activities through the DLSO, so that the implementation of the activities is coordinated with those of the DOF; (iii) increase the effectiveness of the livestock development component by ensuring effective field-level coordination with the AsDB-funded Community Livestock Development Programme; (iv) mainstream gender and promote development that benefits women; (v) recruit the temporary Junior Technicians/Junior Technical Assistants required by the programme; (vi) prepare an AWPB for the livestock activities (district and national levels) for submission to the DOF by 30 April of each year for inclusion in the programme AWPB; (vi) consolidate and process, on a regular basis, eligible programme expenditures for inclusion in withdrawal applications to be prepared by the DOF and submit these to LFD; (vii) prepare and maintain accounts for programme expenditures and submit these to LFD for inclusion in the annual programme accounts for the fiscal year ending 15 July of each year and submit the detailed statements of programme expenditures to LFD not later than 30 September of each year; and (viii) prepare six monthly progress and annual reports in a format agreed during programme start-up for inclusion in the programme's six monthly and annual progress reports, and submit these reports to LFD no later than 15 August and 15 February of each year.

### **Social Mobilization Service Provider(s) (SMSP)**

6. Under the proposed programme, SMSPs will be contracted by DOF and will be responsible for the social mobilization activities, in particular for recruiting, training, coaching and supervising female GPs. GPs will be the main agents of social mobilization. Potential GPs will be female members of leasehold household groups, with literacy skills (preferably equivalent to at least eight years of schooling) and active in local grass-roots organizations. They will receive an initial short training and will then be engaged as GPs to coach intensively up to 20 leasehold forestry groups within walking distance of their homes. They will receive additional training every six months to increase their capacities. The role of GPs is to: (i) build links between leasehold groups and communities and the DFO and other line agencies, such as the District Education Office and the DLSO; (ii) motivate, mobilize and facilitate group formation; (iii) provide regular systematic support to leasehold groups on meeting management, leadership development, record-keeping, savings and credit management and provide simple mother and child health care, nutrition, sanitation and vegetable production messages; (iv) assist in training and extension activities of the DFO and DLSO; (v) attend all leasehold group meetings in their working area, to assist both these groups as required, and report to the DFO as to which groups need specific assistance (to manage a conflict for instance); (vi) assist the DFO in monitoring the leasehold forestry groups and sites; (vii) assist women or disadvantaged groups to obtain citizenship documents; and (viii) assist illiterate group members to access adult literacy training and widen the human resource base from which group leadership can be elected.

7. The GPs will be intensively coached and supervised by the SMSPs, through regionally based supervisors, who will be senior social mobilizers and who will visit each programme district every month, each covering five to six districts. These visits will coincide with the monthly DFO meetings, since the GPs will attend these meetings. In addition, there will be one national supervisor from the SMSPs to give guidance to the whole process, to coordinate the GP training programme and to coordinate with programme management at central level. The social mobilization service provider will be responsible for the regular six monthly training of the GPs on an average of seven days. The subject-matters covered will vary over time depending on actual needs, but will always focus on the role of the GPs.

### **Rural Finance Service Provider (RFSP)**

8. Under the programme, the activities of the rural finance component will be implemented under the responsibility of an RFSP contracted to the DOF. The RFSP will be answerable to the Head of the LFS/LFD and will have the following responsibilities: (i) to train and assist the group promoters

employed by the SMSPs in assisting the leasehold groups to establish savings and credit activities; (ii) audit the annual statements of the savings and credit (i.e. leasehold) groups; (iii) train and advise members and officeholders of about 330 VFAs on governance, management, administration and accounts closing of a member-based rural financial institution; (iv) provide intensive guidance to each supported VFA during the initial 12 months of operation; (v) provide extensive onsite advice to the supported VFAs after the intensive guidance phase, responding mainly to the demand by VFAs; (vi) assist each supported VFA in the preparation of final annual accounts 12, 24 and 36 months after its formation; (vii) carry out two pilot studies on the safety of the deposits managed by the VFAs, and review and document the experience of the proposed term-deposit financing arrangements for VFAs; (viii) pilot potential improvements and variations of the VFA operational methodology (possibly including refinements of financial products or charging the VFAs fees for its services) and integrate the results of successful pilots in the regular VFA promotion activities; (ix) liaise with other promoters of member-based rural financial institutions to share experiences; (x) monitor the implementation progress of its own activities; (xi) establish and operate an RFI Monitoring System as a tool for administering and analysing key performance data on savings and credit groups and VFAs; (xii) review the components' implementation progress and impact annually; and (xiii) report every four months and annually to the DOF.

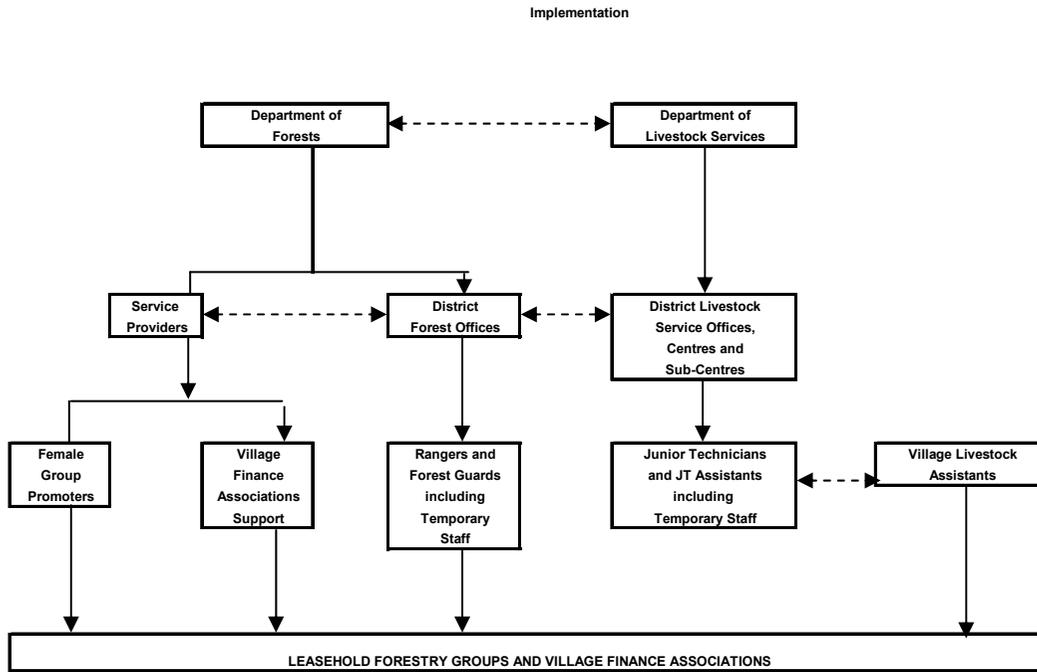
### **Mapping and Planning Service Provider(s) (MAPSPs)**

9. Under the proposed programme, the Government is planning to identify and prioritize VDCs for programme implementation based on: (i) the availability of appropriate extensive areas of degraded forest that could be handed over as leasehold forest to groups of poor households; and (ii) the number of poor households living within a relatively short distance of the degraded forest. District planning exercises will use simple maps that indicate potential leasehold forest and a database (set of tables) that rank VDCs according to both potential leasehold forest area and numbers of poor households. Such maps and tables still need to be developed in 16 out of 22 programme districts. These will be prepared by one or more MAPSPs under contract to the DOF.

10. The MAPSPs will – in each of their assigned districts – apply a relatively cheap, simple and easily replicable mapping and ranking method developed under the Hills Leasehold Forestry and Forage Development Project (HLFFDP), consisting of: (i) a systematic field verification of the 1:25 000 and 1:50 000 topographical maps, in which colour markers are used to mark potential leasehold forest (and community forest) on these maps. Potential leasehold forest is degraded forest (denuded, bushy and/or very sparse tree cover) covering an area of at least 10 ha and located below 2 000 m, within 3 km of the nearest community. This may take two to four months fieldwork per district by an experienced ranger, depending on terrain, size and amount of forest; (ii) after the field verification, all topographical maps will be combined to produce a district-level overview map. The area of each identified potential leasehold forest is calculated, grouped by VDC, and entered in an Excel database; (iii) VDC-specific poverty data, e.g. ethnicity and literacy, are collected from district statistics and are also entered in this database; (iv) the Excel database is used to rank the VDCs according to area of potential leasehold forest and number of poor households, and a report produced accordingly; (v) the final output consists of large district overview maps that clearly visualize zones of high incidence of potential leasehold forest and district specific reports ranking VDCs according to poverty and potential leasehold forest area.

# ORGANIZATIONAL CHART

## Programme Organization Structure

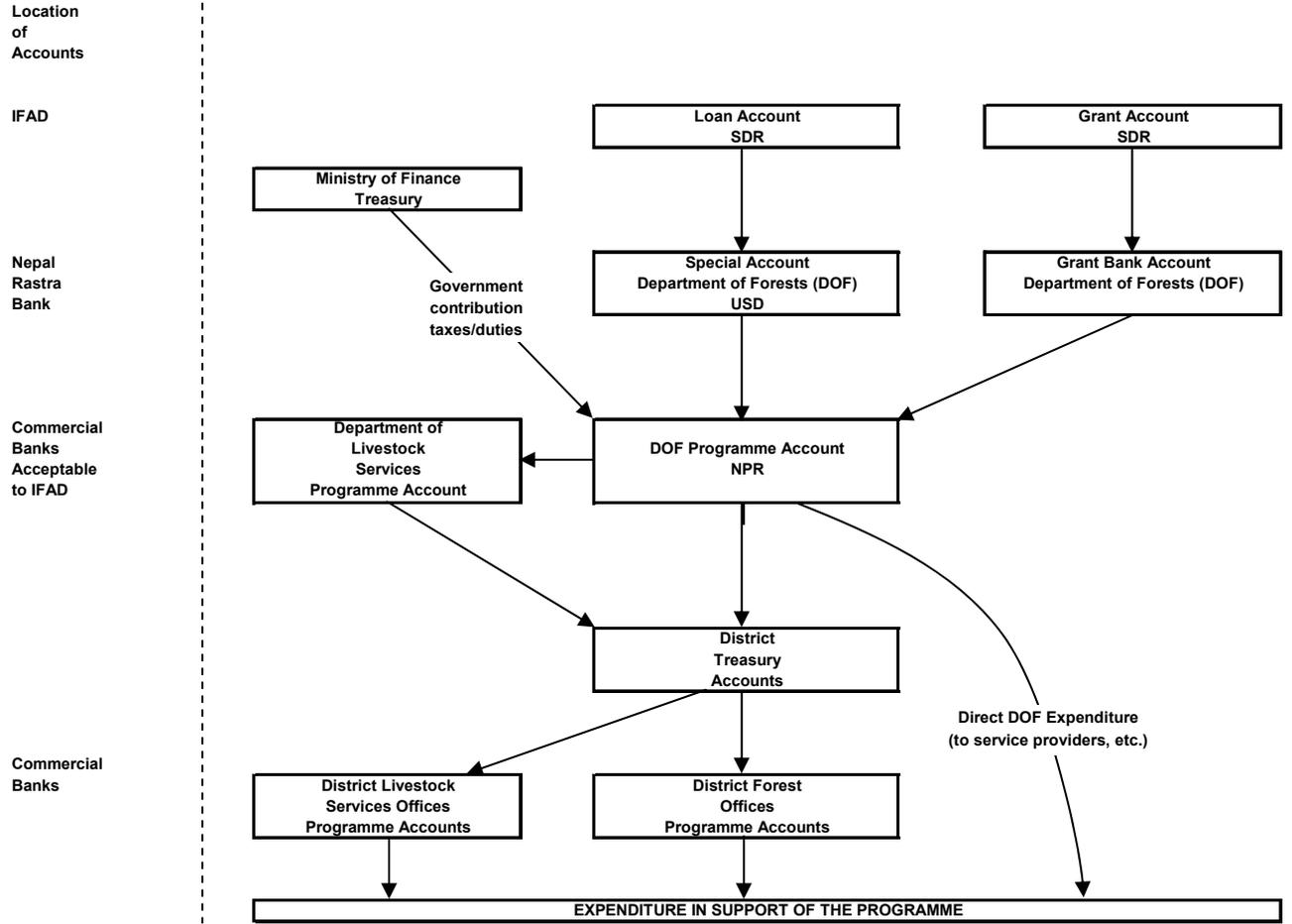


————— Implementation with reporting (in reverse).  
 - - - - - Coordination

		Meetings/Year
National	Programme Coordination Committee	1
	Programme Coordination Working Group	3
	AWPB Preparation Sessions	1
Regional	Regional Coordination Meeting	2
	Forestry Review and Planning Workshop	1
	Livestock Review and Planning Workshop	1
District	District Coordination Committee (*)	3
	District Coordination Working Group (**)	6
Field	Field Level Coordination Group	3

(\*) Replaced by the District Forest Coordination Committee in districts where the DDC has established such a committee.  
 (\*\*) Replaced by the District Forest Working Group where the DDC has established a District Forest Coordination Committee.

**Flow of Funds**



## ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS

### Financial Analysis

1. Based on 12 crop and livestock models, five household models that are considered representative of the programme target group have been prepared to analyse the impact of the programme on household incomes. Households are assumed to have access to 0.75 ha of leasehold land.

2. The models analyse the economic and labour effects of the leasehold forestry and livestock activities on the participating households. All models combine leasehold forestry activities with some livestock husbandry, thus marrying the fodder production of the former with the fodder utilization of the latter. Farm models one to three represent the poorest households as categorized in the Sustainable Livelihoods Analysis. They would not own any livestock without the programme and benefit greatly by the in-kind grants that assist them in establishing goat herds or replacing goat sharecropping. For modelling purposes, their leasehold plots are assumed to be established on shrub land, although in reality they may be allocated more productive degraded forest land. Farm models four and five represent the poorer and poor households following the Sustainable Livelihoods Analysis categorization. They already own some small stock, and use the programme support to introduce productive improvements. Their leasehold plots are assumed to be on degraded forest land. Farm model four depicts the technical improvements to an existing goat herd, a situation typical for many participating households. Farm model five models the introduction of two goats followed by their replacement by a dairy buffalo in year five. Overall, the models show that household income rises by between NPR 6 500 (USD 87) and NPR 16 000 (USD 216) per year. This increase is generated by the improved utilization of degraded forest and an increase in livestock husbandry activities.

3. The farm models show that in year six the annual net income generated by the leasehold forestry and livestock activities is NPR 9 000-10 000 (USD 122-135) per household. As a result, the participating households can be considered as emerging from poverty five years after starting leasehold forestry, a process to be completed after about ten years. The models therefore assume that the leaseholders will pay half the official lease fee of NPR 500 (USD 6.76) per ha five years after taking up the lease and the full fee five years later. This approach is consistent with the forest leaseholders' capacity to pay lease fees.

### Economic Analysis

4. The incremental benefit stream comprises the economic net value of production from the leasehold plots and the associated livestock production, based on farm models. From the experience of HLFFDP, most leaseholders will benefit from their participation in the programme and the programme's benefits assume that 80% of the target group or 35 400 households will successfully adopt leasehold forestry and improve or start livestock production activities. The incremental economic costs have been calculated by deducting price contingencies and taxes and duties from the financial values. The cost stream includes the annual operating costs of the LFD and the National Pasture and Animal Feed Centre in DLS after the end of the programme period, even though the staff are seconded government employees and as such the assumption is conservative. Given the above benefit and cost streams, the estimated economic rate of return is 16% over 20 years. A 10% increase in costs and a 10% decrease in benefits or a delay in the benefit stream by one year each reduce the rate of return by no more than about 2%. Only extreme delays in realizing programme benefits (two years or more), or thoroughly unsustainable programme benefits (represented by an annual 20% decrease of benefits after PY 10) would jeopardize the economic viability of the programme.

### CONFLICT SITUATION

1. The appraisal process for the Leasehold Forestry and Livestock Programme included a thorough review of the relationship between the current insurgency and the proposed programme. This included consultation with major development partners in Nepal. While the situation is changing rapidly, the following was notable at the time of appraisal finalization in July 2004.
2. At the time of the Nepal Development Forum held from 5 to 6 May 2004: (i) the Government indicated strong ownership and commitment to the PRSP, including a specific recognition of the root causes of the insurgency and the urgent need to address poverty, inequality and the long-standing exclusion of marginalized groups from the development process; (ii) the main political parties indicated that they supported the PRSP and a continuation of donor-funded programmes; (iii) the major donors indicated that they were maintaining their presence in Nepal; and (iv) agencies with lending instruments similar to IFAD (World Bank and AsDB) indicated that they are continuing to process and present new projects to their Executive Boards. In this regard, the World Bank approved two new projects for Nepal in June 2004 and a third was approved in July. To conclude, there was a consensus at the Forum that the development community should remain engaged in Nepal to support implementation of the PRSP. Any disengagement from Nepal at this stage would hurt the poor and the excluded disproportionately.
3. In respect to the question of whether projects are able to operate at the field level in the current situation, the following is notable: (i) the United Nations system and the bilateral donor community in Nepal have prepared “Basic Operating Guidelines” stipulating how to operate in insurgency areas; (ii) major United Nations-financed projects in Nepal (for example the Participatory Decentralized Development Programme/Local Governance Programme – PDDP/LGP) have been able to continue to operate in spite of the insurgency, although they are sometimes subject to localized disruptions; (iii) IFAD-financed projects in Nepal, including the HLFFDP and WUPAP, have similarly been able to continue operating; (iv) in many rural areas, while project-financed NGOs and locally recruited social mobilizers have been able to operate, it is proving increasingly difficult for government staff to work; and (v) in early May 2004 three bilateral agencies (SNV, DFID and GTZ) suspended operations in a number of western districts in response to threats against SNV in Nepalganj.
4. Looking closely at the experience of leasehold forestry, the following factors are notable: (i) the LFLP is designed to focus on one of the major root causes of the insurgency, through helping to redress social inequality by providing the poor with long-term secure access to land; (ii) NGO staff such as the female GPs implementing HLFFDP have been able to operate effectively in Maoist areas; (iii) similarly, the ongoing leasehold forestry component of WUPAP in Humla, Jumla, Bajhang and Bajura has been able to operate effectively in 2004 with 132 leasehold groups formed, 82 operational plans prepared, and 1 000 ha of leasehold certificates approved by June 2004; (iv) should the situation remain as it is, or get worse, government field staff will find it increasingly difficult to work, implying an even greater role for contracted service providers such as the female GPs; and (v) under HLFFDP, there have been some instances where leasehold groups have stopped their savings programmes to avoid extortion by the Maoists. Clearly, under these circumstances an end to the insurgency is essential for rural financial service activities to operate effectively.
5. To conclude, in respect to the strategy adopted by IFAD, and pending any radical change in the situation at the national level, the Fund will proceed as follows: (i) respond to the strong demand from the Government and the PRSP priority for leasehold forestry by continuing to process the programme to the December 2004 Executive Board; (ii) ensure flexibility during implementation in order to respond to field realities; (iii) ensure implementation is informed by the United Nations “Basic Operating Guidelines”; and (iv) ensure implementation procedures are transparent and that programme staff are recruited from the targeted villages (for example the female GPs and VLAs).

